

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 18 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi dix huit juin à vingt heures à la Maison pour Tous G. Brassens à Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, RIGOLET, FISCHESSE G., BERNARDI
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. SABBA, GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI représentée par Mme KINTZINGER
Commune de PIENNES : M. MARIUZZO représenté par M. MARASSE
Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET représenté par M. GOURY
Mme MASCELLI représentée par Mme SABBA

Etait absent (excusé) :

Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.

Secrétaire de séance : Mme WAWRZYNIAK Marianne

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
04/06/2015

Date de publication : 19/06/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 19/06/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Précisions délibération du 08/04/2015
Achat EPFL ancien carreau de mine de Joudreville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu la délibération du conseil communautaire du 08 avril 2015 relative à l'achat de l'ancien carreau de mine de Joudreville à EPFL pour la centrale photovoltaïque au sol portée par QUADRAN,

Considérant que Maître CUIF, notaire, a besoin de précisions sur l'échéancier pour rédiger l'acte authentique,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De confirmer l'acceptation du prix de cession actualisé de l'ancien carreau de mine de Joudreville à Piennes pour 17 ha 32 a 07 ca s'élevant à 257.484,04 € TTC se décomposant comme suit :

- Acquisition : 207.000 €
- Frais acquisition/gestion : 3.366,75 €
- Actualisation : 4.203,28 €
- TVA sur totalité (20 %) : 42.914,01 €

Ce prix sera payable selon l'échéancier suivant :

2015	42.914,01 €		42.914,01 €
2016	53.642,51 €	536,43 €	54.178,94 €
2017	53.642,51 €	1.072,85 €	54.715,36 €
2018	53.642,51 €	1.609,28 €	55.251,79 e
2019	53.642,50 €	2.145,70 €	55.788,20 €
TOTAL	257.484,04 €	5.364,26 €	262.848,30 €

Pour les parcelles sises à JOUDREVILLE :

- Section AC n° 281 pour 00 ha 85 a 19 ca
- Section AC n° 285 pour 00 ha 23 a 30 ca
- Section AC n° 287 pour 00 ha 39 a 70 ca
- Section AC n° 289 pour 00 ha 03 a 44 ca
- Section AC n° 354 pour 02 ha 08 a 40 ca
- Section AC n° 355 pour 00 ha 00 a 17 ca

- Section AC n° 1247 pour 00 ha 01 a 00 ca
- Section AC n° 1249 pour 00 ha 00 a 76 ca
- Section AC n° 1300 pour 00 ha 00 a 18 ca
- Section AC n° 1313 pour 04 ha 43 a 11 ca
- Section AC n° 1314 pour 00 ha 02 a 04 ca
- Section AC n° 1322 pour 00 ha 01 a 09 ca

Et les parcelles sises à PIENNES :

- Section AK n° 42 pour 06 ha 13 a 80 ca
- Section YC 1 pour 03 ha 09 a 89 ca.

- D'autoriser Maître CUIF, notaire à Nancy, d'établir les documents de cession de l'objet.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer tous documents relatifs à la présente décision.



Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON